

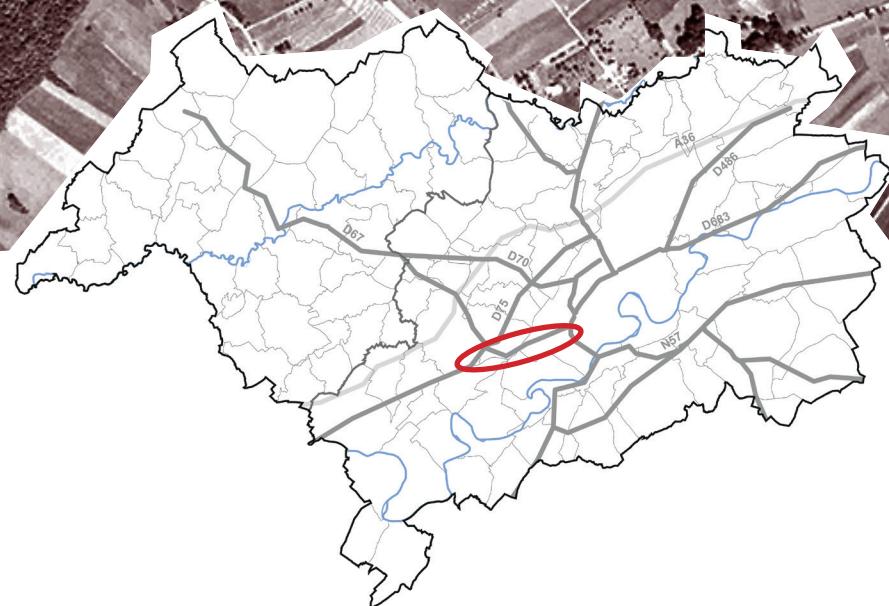
# Entrée de ville / CHÂTEAU FARINE

# Les entrées de ville...

... sont des secteurs caractérisés par une bonne accessibilité routière et une urbanisation intense. Très attractifs pour le développement des activités économiques notamment, ils cristallisent de nombreux enjeux en matière de développement urbain et d'image.

Le présent document s'inscrit dans un ensemble de fiches diagnostic développées pour chacune des 22 entrées de villes identifiées dans le SCoT de l'agglomération bisontine. Celles-ci ont été identifiées à l'appui de l'analyse croisée des deux dynamiques urbaines à l'œuvre : l'évolution de l'urbanisation et les trafics routiers. Ces deux critères permettent l'identification des axes majeurs de développement dans le SCoT de l'agglomération bisontine et la hiérarchisation des entrées de villes du SCoT.





L'entrée ouest de l'agglomération bisontine prend place dans le prolongement de la séquence d'entrée de territoire Saint-Vit / Dannemarie-sur-Crète sur l'axe de la RD 673 / rue de Dole.

Cette entrée comprend une première séquence naturelle précédant une séquence urbaine plutôt désordonnée longeant une succession de zones mono-fonctionnelles : zone commerciale, zone résidentielle, zone d'activités...

Cette fiche présente un état des lieux de l'entrée de ville et une analyse AFOM (atouts, faiblesses, opportunités et menaces) afin d'aboutir à l'identification d'objectifs et la proposition de pistes d'actions visant à en améliorer le fonctionnement.

# UN DÉVELOPPEMENT URBAIN FULGURANT

Dans les années 1950, le secteur étudié était essentiellement composé de forêts (encore existantes aujourd'hui dans leur grande majorité), de terres agricoles et de petites structures villageoises organisées le long de la route (actuelle RD 673) telles que Châteaufarine et La Belle Étoile.

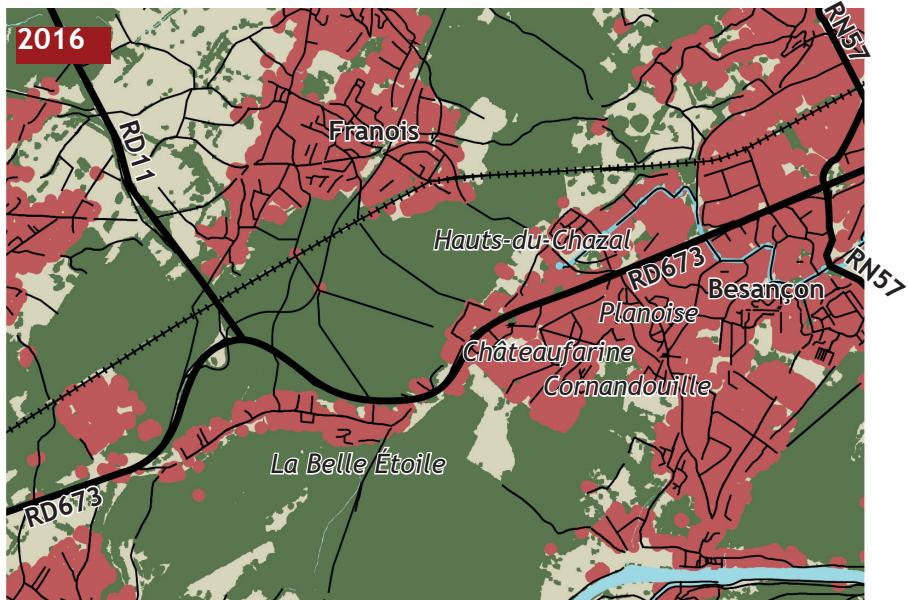
L'arrivée à Besançon par l'ouest était beaucoup plus avancée dans la commune qu'actuellement, puisque l'entrée prenait place au niveau du faubourg de Saint-Ferjeux.



En une soixantaine d'années, l'urbanisation a connu dans ce secteur un développement fulgurant, au détriment des terres agricoles mais épargnant les secteurs forestiers.

Cette expansion est étroitement liée à la création de grandes infrastructures (RD 673, RN 57) rendant cet axe est-ouest attractif, notamment pour le développement commercial et d'activités (Châteaufarine, Trépillon, Lafayette), mais aussi pour la construction de secteurs d'habitat (Planoise, Hauts-du-Chazal, Châteaufarine, Cornandouille).

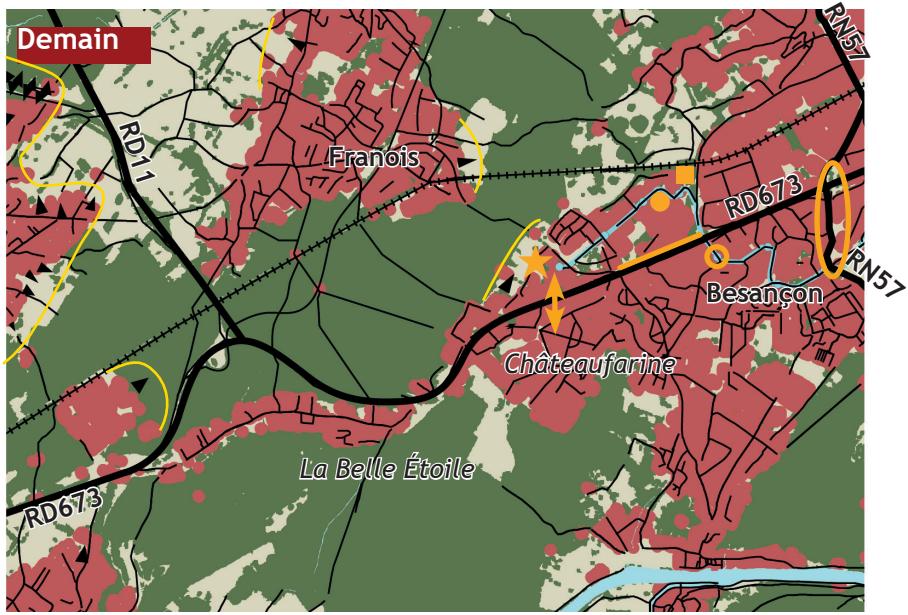
L'entrée ouest de Besançon s'est ainsi fortement avancée pour presque atteindre les limites de La Belle Étoile.



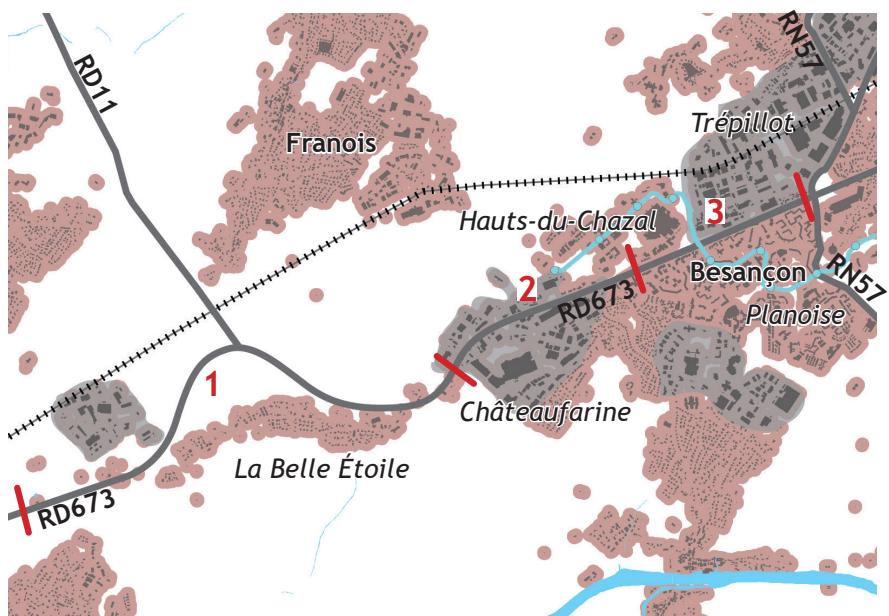
## Et demain ?

Ce secteur fait l'objet de multiples réflexions concernant :

- l'extension du tramway depuis le terminus actuel des Hauts-du-Chazal vers la zone commerciale de Châteaufarine,
- la connexion entre la ligne de tramway et les lignes de bus de l'ouest de l'agglomération,
- le repositionnement éventuel du P+R Île-de-France,
- la création d'une voie de desserte parallèle à la RD 673 entre le boulevard Fleming et la RD 11 vers Franois,
- le projet d'installation de l'IFPS vers le terminus des Hauts-du-Chazal,
- le projet de halte ouest aux Hauts-du-Chazal,
- le projet de réaménagement du site de Micropolis et de mise à 2x2 voies de la RN 57.



# 3 SÉQUENCES



**1. La coupure paysagère entre Dannemarie-sur-Crète et Besançon**  
 Cette première partie de la séquence d'entrée ouest de l'agglomération franchit un vaste espace boisé et joue un rôle de tampon naturel entre les communes de Dannemarie-sur-Crète et de Besançon.

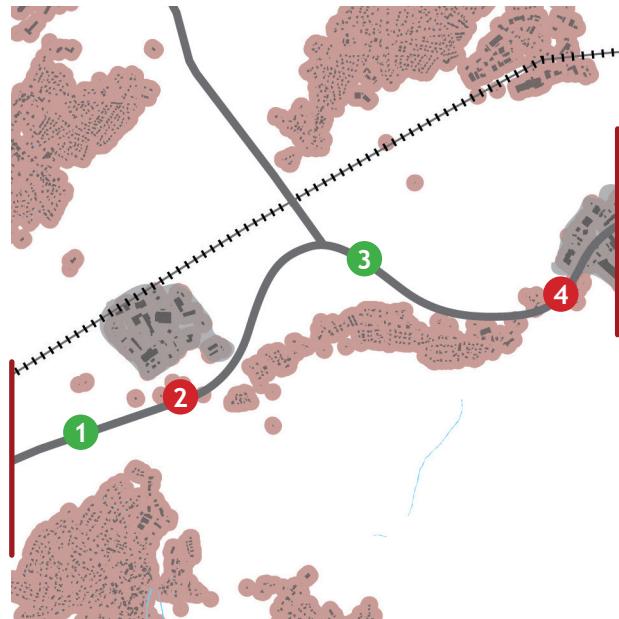
**2. Les abords de la zone commerciale de Châteaufarine**  
 Cette séquence urbaine traverse la zone commerciale et d'activités dont les bâtiments sont plus ou moins bien intégrés à leur environnement immédiat.

**3. Entre secteur résidentiel et secteur d'activités**  
 Enfin, la troisième séquence est également urbaine, et est bordée d'un côté par la zone résidentielle de Planoise et de l'autre par le pôle santé (CHRU Jean Minjoz) et le sud de la zone d'activités de Trépillot.

- Espace naturel non boisé
- Espace boisé
- Espace artificialisé
- Route
- ++ Voie ferrée
- ◀ Evolution de l'urbanisation
- Limites urbaines futures (prévision)
- ★ Projet d'installation de l'IFPS (institut de formation pharmacie santé)
- ↔ Projet de relier le terminus ouest du tramway à la zone de Châteaufarine
- Projet de voie parallèle à la RD 673
- Projet de halte ouest
- Projet de rapatriement des dernières unités hospitalières de Saint-Jacques au CHRU (horizon 2023)
- Projet de repositionnement du P+R Île-de-France
- Projet de réaménagement du site de Micro-polis et mise à 2x2 voies de la RN 57

# SÉQUENCE 1 : LA COUPURE PAYSAGÈRE ENTRE DANNEMARIE-SUR-CRÈTE ET BESANÇON

La première séquence de cette entrée d'agglomération ouest offre des vues larges sur la forêt et représente une coupure naturelle à maintenir entre Dannemarie-sur-Crète et Besançon.



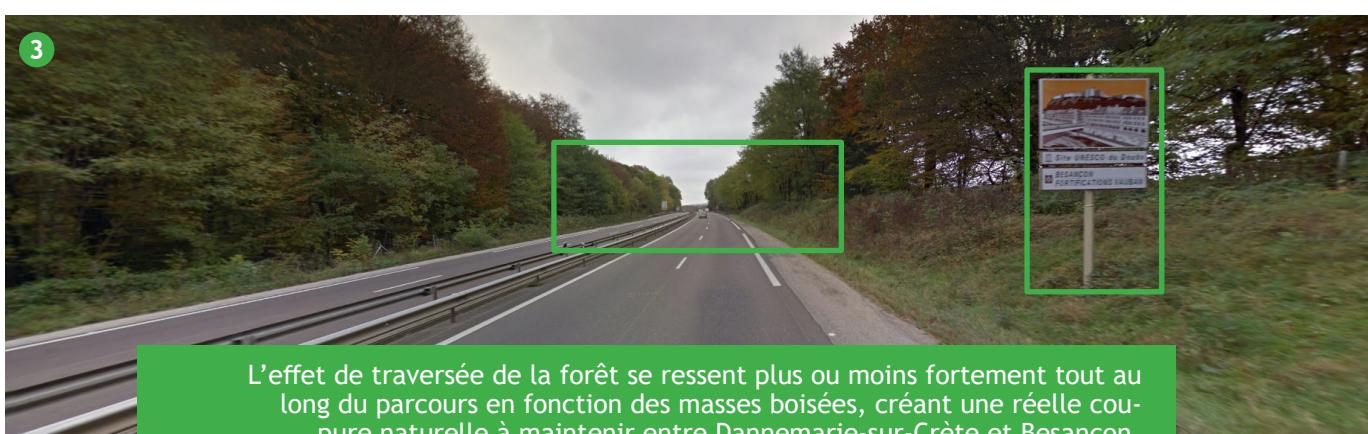
- Tache urbaine à dominante d'habitat
- Tache urbaine à dominante industrielle
- Route départementale



## UNE SÉQUENCE PAYSAGÈRE DE QUALITÉ



Le parcours des automobilistes est accompagné d'éléments paysagers à préserver : masses boisées, alignement d'arbres, ouvertures sur des secteurs agricoles.



L'effet de traversée de la forêt se ressent plus ou moins fortement tout au long du parcours en fonction des masses boisées, créant une réelle coupure naturelle à maintenir entre Dannemarie-sur-Crète et Besançon. Annonçant l'approche de la ville, un panneau touristique promeut le site UNESCO du Doubs que constituent les fortifications de Vauban à Besançon.



## DES BÂTIMENTS À PROTÉGER DES NUISANCES SONORES DE LA RD 673



2

De rares bâtiments - antérieurs ou non à la construction de la RD - implantés directement au bord de celle-ci sont susceptibles de pâtir des nuisances sonores qui y sont liées. Un mur anti-bruit pourrait permettre de les en protéger.



## ENTRE SÉQUENCE NATURELLE ET SÉQUENCE URBAINE, UN SECTEUR DÉSORDONNÉ



4

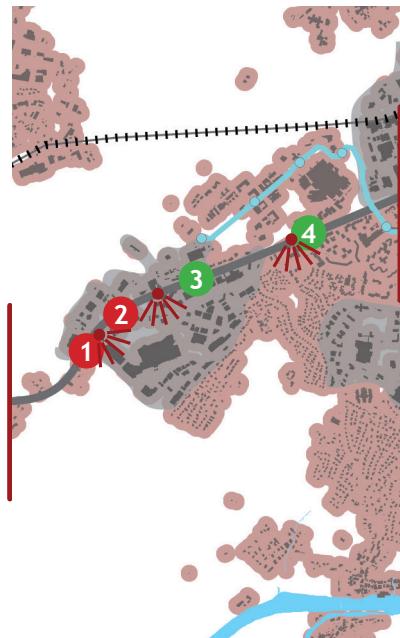
À l'approche de Besançon en amont du panneau d'entrée de ville, les premiers éléments perçus sont les banderoles publicitaires d'un concessionnaire. Celles-ci pourraient être remplacées par des panneaux intégrés à la façade du bâtiment de manière à mieux s'insérer dans leur environnement encore très naturel (masses boisées, alignements d'arbres...).

# SÉQUENCE 2 : LES ABORDS DE LA ZONE COMMERCIALE DE CHÂTEAUFRARINE

La deuxième séquence de cette entrée de ville correspond à l'entrée de ville ouest officielle de Besançon. Traversant les premiers secteurs bâties à l'ouest de la ville, cette séquence constitue une véritable première vitrine dont l'aspect doit être particulièrement travaillé.

Aujourd'hui, certains bâtiments commerciaux de la zone de Châteaufarine sont masqués par de la végétation, ce qui réduit leur impact visuel depuis la RD 673. En revanche, d'autres bâtiments ne bénéficient pas de traitement qualitatif : signalétique hétérogène et imposante, grillages laissant voir des parkings et des entrepôts...

- Point de vue
- Tache urbaine à dominante d'habitat
- Tache urbaine à dominante industrielle
- Route départementale



## DES CONSTRUCTIONS NE CONTRIBUANT PAS À L'EFFET DE VITRINE ATTRACTIVE DE LA VILLE



Alors même qu'elles constituent la première impression reçue de la commune, les premières constructions aperçues en arrivant à Besançon par l'ouest revêtent un caractère chaotique et peu travaillé : aspects et volumes des façades disparates, signalétique commerciale hétéroclite, implantation désordonnée des bâtiments par rapport à la RD et les uns par rapport aux autres... Il conviendrait d'harmoniser l'aspect et la signalétique des bâtiments ainsi que d'organiser leur positionnement.



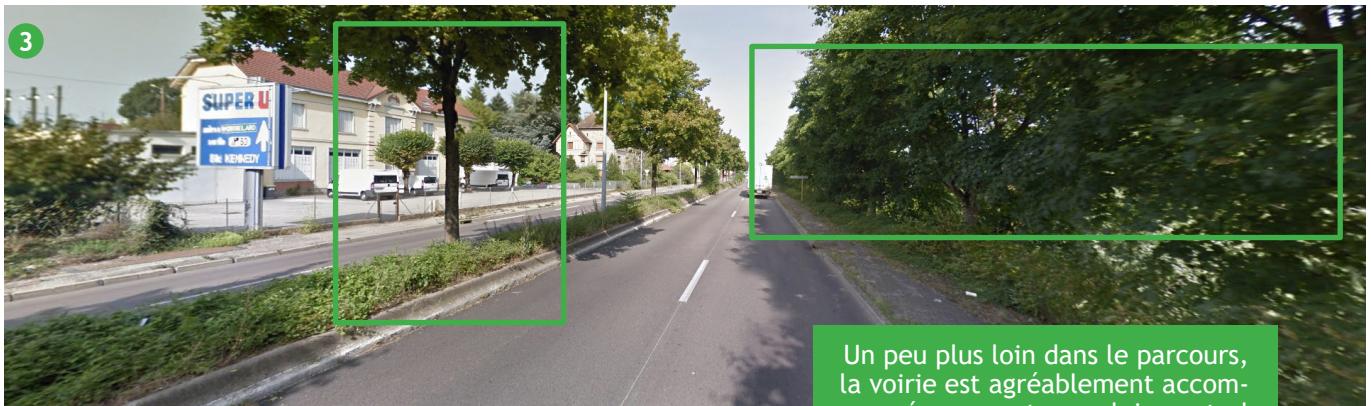
## DES ARRIÈRES DE PARCELLES À TRAVAILLER EN BORDURE DE LA RD 673



La constitution d'un effet de vitrine réussi passe également par le traitement qualitatif des arrières de parcelles, qui aujourd'hui laissent voir des façades borgnes, des parkings et des entrepôts. Un traitement végétal pourrait par exemple venir masquer ces éléments et accompagner plus agréablement le parcours.



## UN PROFIL DE VOIRIE PONCTUELLEMENT QUALITATIF



Un peu plus loin dans le parcours, la voirie est agréablement accompagnée par un terre-plein central végétalisé et planté ainsi qu'un rideau végétal masquant la zone commerciale de Châteufarine.



## UNE VUE DÉGAGÉE SUR LA SILHOUETTE DE LA VILLE



Après l'échangeur, les vues se dégagent et offrent un premier aperçu sur la silhouette de la ville enveloppée de végétation. Ce secteur peut être identifié comme l'entrée de ville ressentie, en opposition à l'entrée de ville officielle située au niveau du panneau.

# SÉQUENCE 3 : ENTRE SECTEUR RÉSIDENTIEL ET SECTEUR D'ACTIVITÉS

La troisième séquence de cette entrée de ville bénéficie d'un traitement plus urbain en comparaison des séquences précédentes plus routières. Toutefois, les alternatives à la circulation motorisée sont peu développées : pas de traversée piétonne et très peu de trottoirs.

- Point de vue
- Tache urbaine à dominante d'habitat
- Tache urbaine à dominante industrielle
- Route départementale



## UN VOCABULAIRE ENCORE ROUTIER MALGRÉ LA PROXIMITÉ AVEC DES SECTEURS D'EMPLOI ET D'HABITAT



Le profil de voirie - constitué uniquement de deux doubles voies et ponctuellement d'un séparateur central - rappelle plutôt l'aménagement routier que l'aménagement urbain. De plus, le traitement de la limite entre la RD et ses abords par un simple grillage (par exemple au niveau du CHRU Minjoz) laissant apercevoir des zones de stationnement, contribue lui aussi à cet aspect routier. La séparation centrale et les abords de la route pourraient être végétalisés pour offrir un cadre plus appréciable.



## PAS DE PLACE POUR LA CIRCULATION DES MODES DOUX ENTRE LES DEUX RIVES



Les opportunités de traverser ou longer la RD 673 en tant que piéton ou cycliste sont très limitées, ce qui renforce la fonction de transit de cet axe qui longe pourtant des zones résidentielles et d'emploi. Les deux rives gagneraient en urbanité à être connectées par un maillage de circulations pour les modes doux.



## UN TRAITEMENT DES FAÇADES PEU QUALITATIF FACE AU SECTEUR RÉSIDENTIEL



Une réflexion particulière est à apporter à l'aspect des façades et au traitement des limites des parcelles bordant la RD, spécifiquement face au secteur résidentiel de Planoise.



## UN AFFICHAGE PUBLICITAIRE TRÈS PRÉSENT AUX ABORDS DU CARREFOUR AVEC LA RN 57



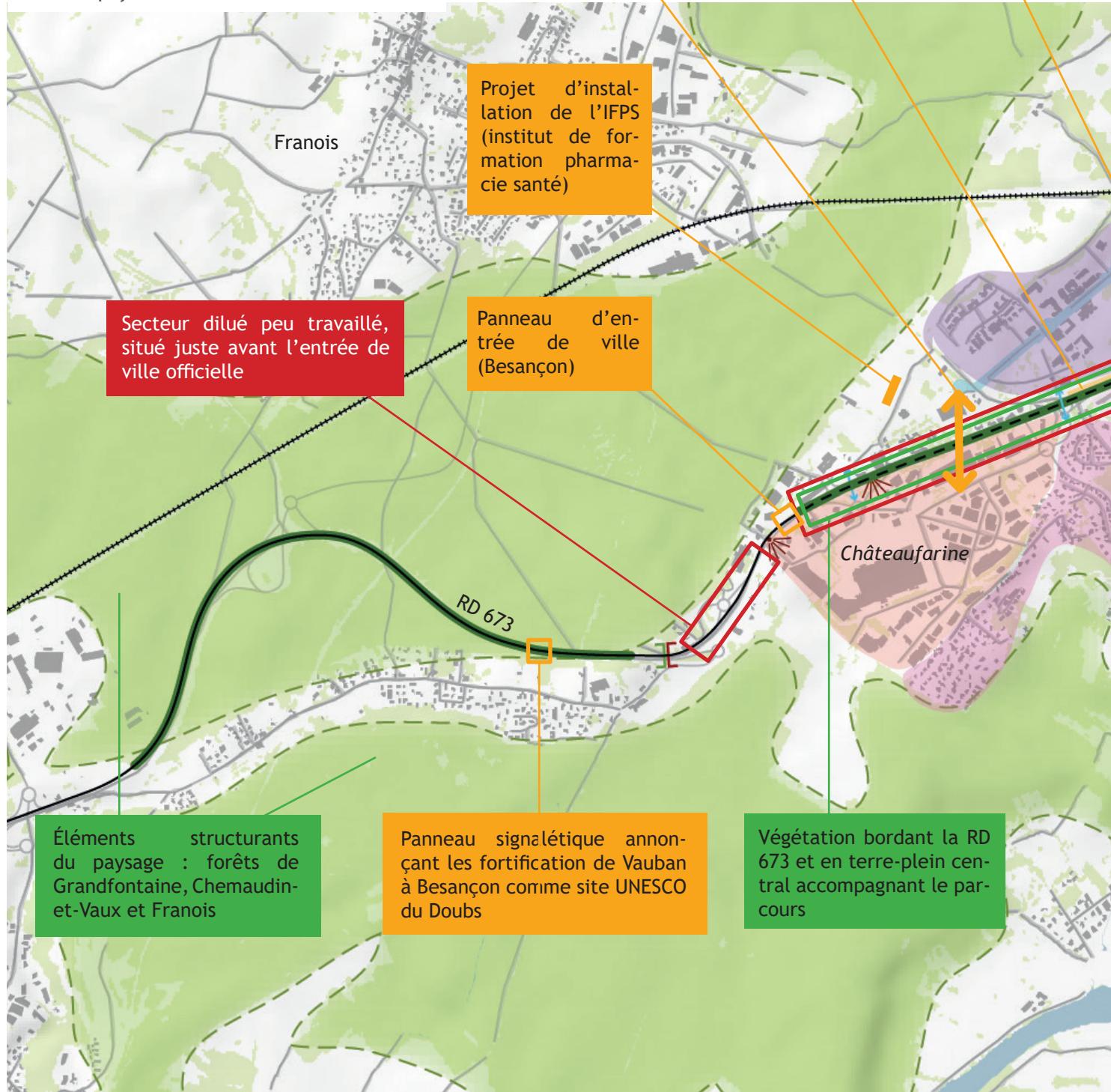
Au niveau du carrefour entre RN 57 et RD 673, l'approche du secteur de Trépillet et de ses entreprises se fait sentir avec une forte présence de l'affichage publicitaire. Cet affichage, d'aspect peu qualitatif pour une entrée de ville, pourrait être limité, regroupé, voire supprimé, d'autant plus qu'il masque un groupe de pavillons individuels.

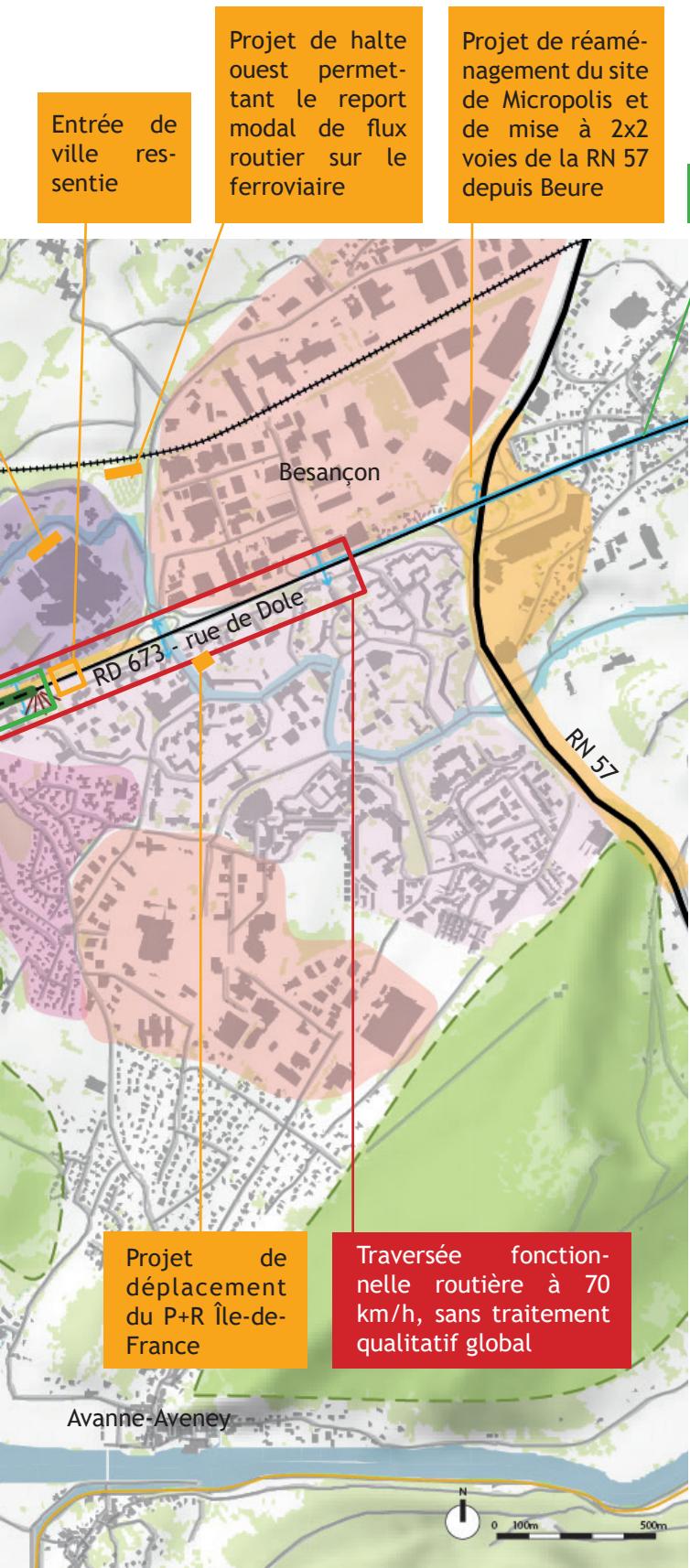
Il est à noter la présence de trottoirs de part et d'autre de la route, ce qui contribue à donner un aspect plus urbain que routier au secteur.

# SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC

Éléments structurants naturels
Boisement
Point de vue remarquable sur les éléments structurants
Composantes de la séquence
Séquence urbaine
Séquence paysagère
Végétation dense en bordure de voirie
Végétation sur terre-plein central
Trottoir le long de la RD 673
Passage piéton sous ou sur la RD 673
Zone commerciale ou industrielle
Site du CHRU - Hauts-du-Chazal
Secteur résidentiel - maisons individuelles (Cornandouille)
Secteur résidentiel - immeubles collectifs (Planoise)
Site de projet

Repères
RN 57
RD 673
Voie ferrée
Eurovéloroute





## ATOUTS

Une végétalisation accompagnant localement le parcours et masquant les arrières de parcelles de la zone commerciale de Châteaufarine.

## OPPORTUNITÉS

Plusieurs projets à l'étude dans le secteur pouvant permettre de faire évoluer les aménagements :

- prolongation de la ligne de tramway entre les Hauts-du-Chazal et Châteaufarine,
- voie de desserte parallèle à la RD 673 entre le boulevard Fleming et la route de Franois,
- réaménagement du site de Micropolis,
- mise à 2x2 voies de la RN 57.

## FAIBLESSES

Une fonction routière de transit très marquée en termes d'aménagement urbain sur l'ensemble de la séquence, renforcée par une vitesse maximale autorisée à 70 km/h jusqu'à l'échangeur de Micropolis.

Peu de place pour les modes doux, notamment aux abords du quartier résidentiel de Planoise.

Une entrée de ville ressentie bien au-delà des premières constructions et de l'entrée de ville officielle.

## MENACES

Une dégradation progressive du parcours d'entrée de ville en l'absence d'intervention.

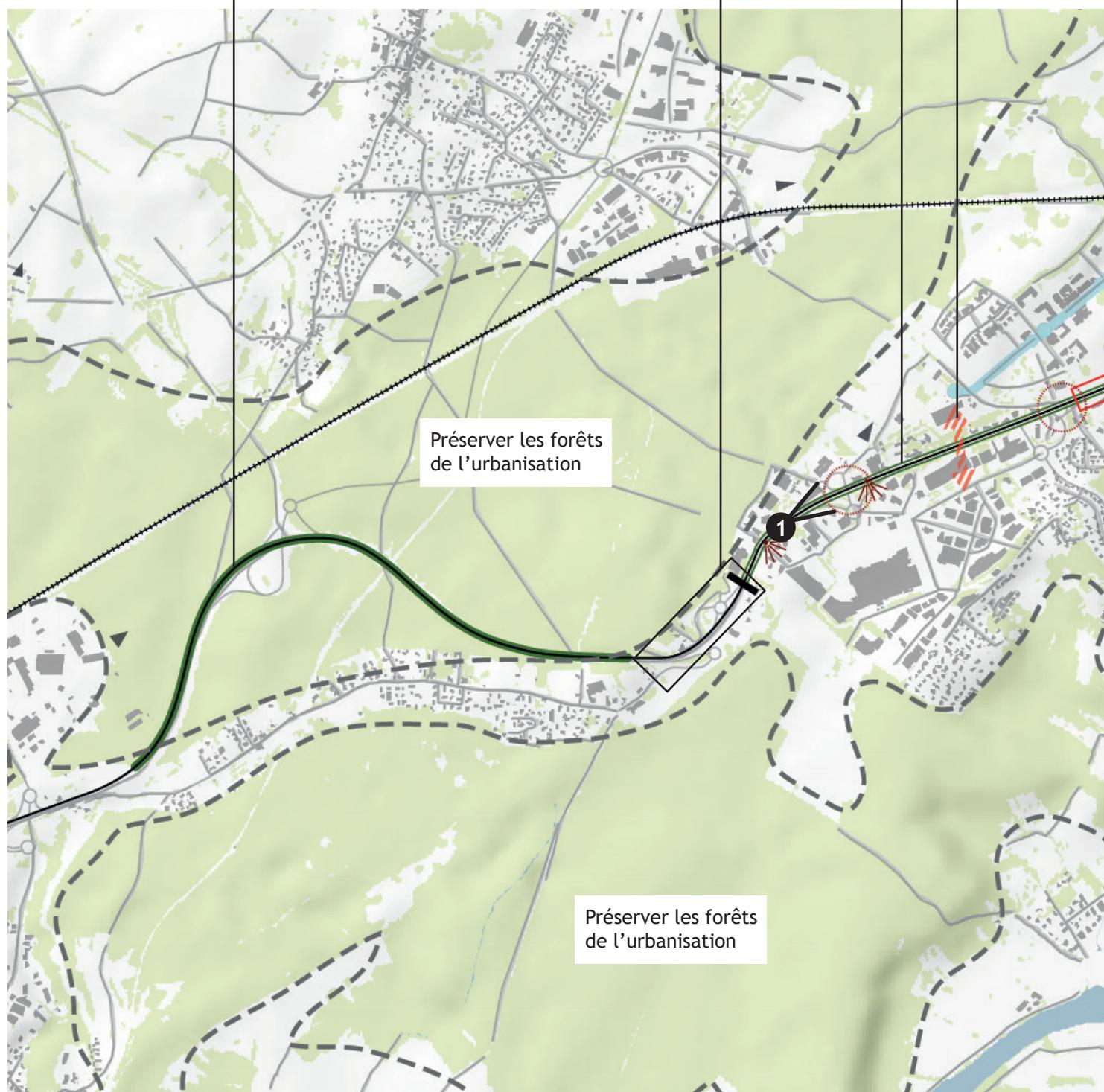
# OBJECTIFS ET PISTES D'ACTIONS

Préserver la séquence paysagère de traversée de la forêt

Accompagner la prolongation de la ligne de tramway vers Châteaufarine par des circulations sécurisées pour les modes doux

Conserver et prolonger la végétation existante masquant les arrières de parcelles et en bordure centrale

Affirmer la limite urbaine et la transition entre la séquence paysagère et la séquence urbaine



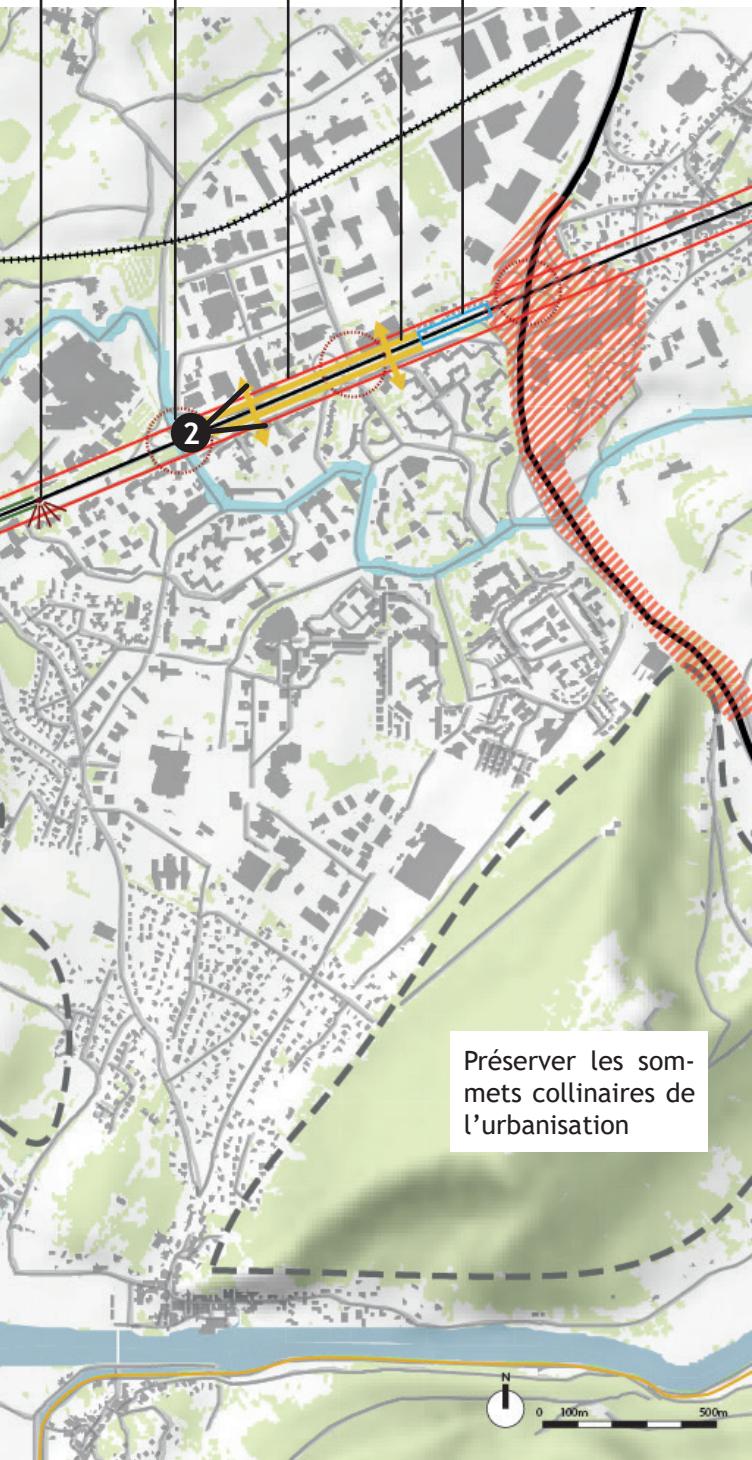
Maintenir et valoriser les points de vue existants sur les collines de la vallée du Doubs

A (très) long terme, rétablir les carrefours sur un seul niveau

Limiter la vitesse de circulation à 50 km/h au lieu de 70 km/h

Créer des aménagements destinés aux modes doux (trottoirs, traversées sécurisées) entre les zones d'habitat et d'activités

Limiter / regrouper / supprimer l'affichage publicitaire



#### Pistes d'amélioration des espaces urbains

- Point de vue à maintenir et valoriser
- Limite urbaine à contenir
- Secteur urbain à améliorer
- Expansion urbaine à privilégier
- À long terme : carrefour à remettre au même niveau
- Végétation sur terre-plein central à conserver et à étendre vers la ville
- Végétation en bordure de RD 673 ou en arrières de parcelles à planter
- Vitesse à réduire de 70 km/h à 50 km/h
- Trottoirs de part et d'autre de la RD 673 à créer
- Traversée modes doux de la RD 673 à créer
- Affichage publicitaire à limiter / regrouper / supprimer

#### Pistes d'amélioration des espaces naturels

- Limite boisée à maintenir
- Végétation dense en bordure de voirie à conserver

#### Repères

- RD 673
- Voie ferrée
- Eurovéloroute

# OBJECTIFS ET PISTES D'ACTIONS

## 1 TRAITEMENT DES FAÇADES ARRIÈRES DE LA ZONE COMMERCIALE

### ACTUEL



### INTENTION



Prolonger la bordure végétale déjà ponctuellement présente en séparation centrale entre les deux sens de circulation.

Habiller les arrières de parcelles avec de la végétation (alignement d'arbres, arbustes...) dans le but de masquer la façade arrière des locaux d'activités.

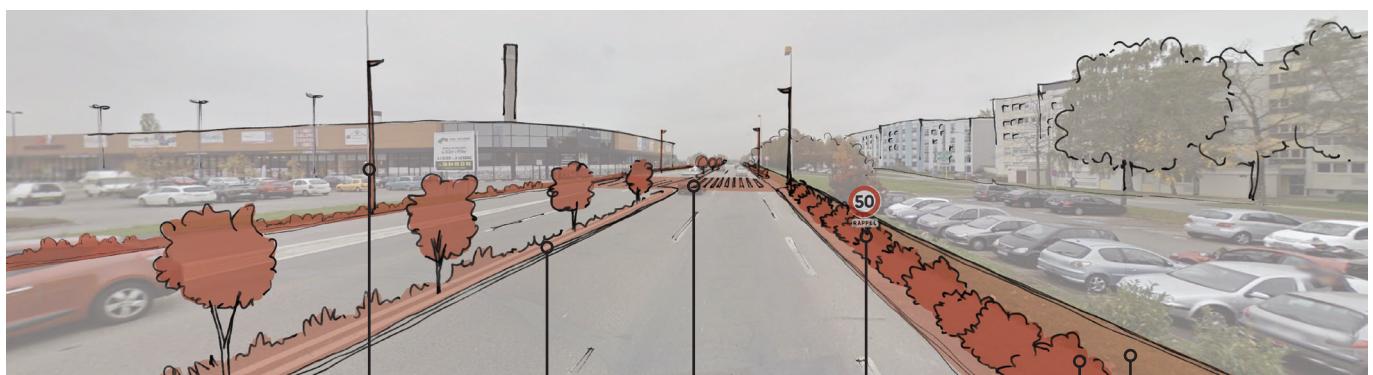
Intégrer la signalétique commerciale dans les volumes des bâtiments afin d'en harmoniser l'aspect perçu depuis la RD 673.

## 2 RÉAMÉNAGEMENT DES ABORDS DE PLANOISE

### ACTUEL



### INTENTION



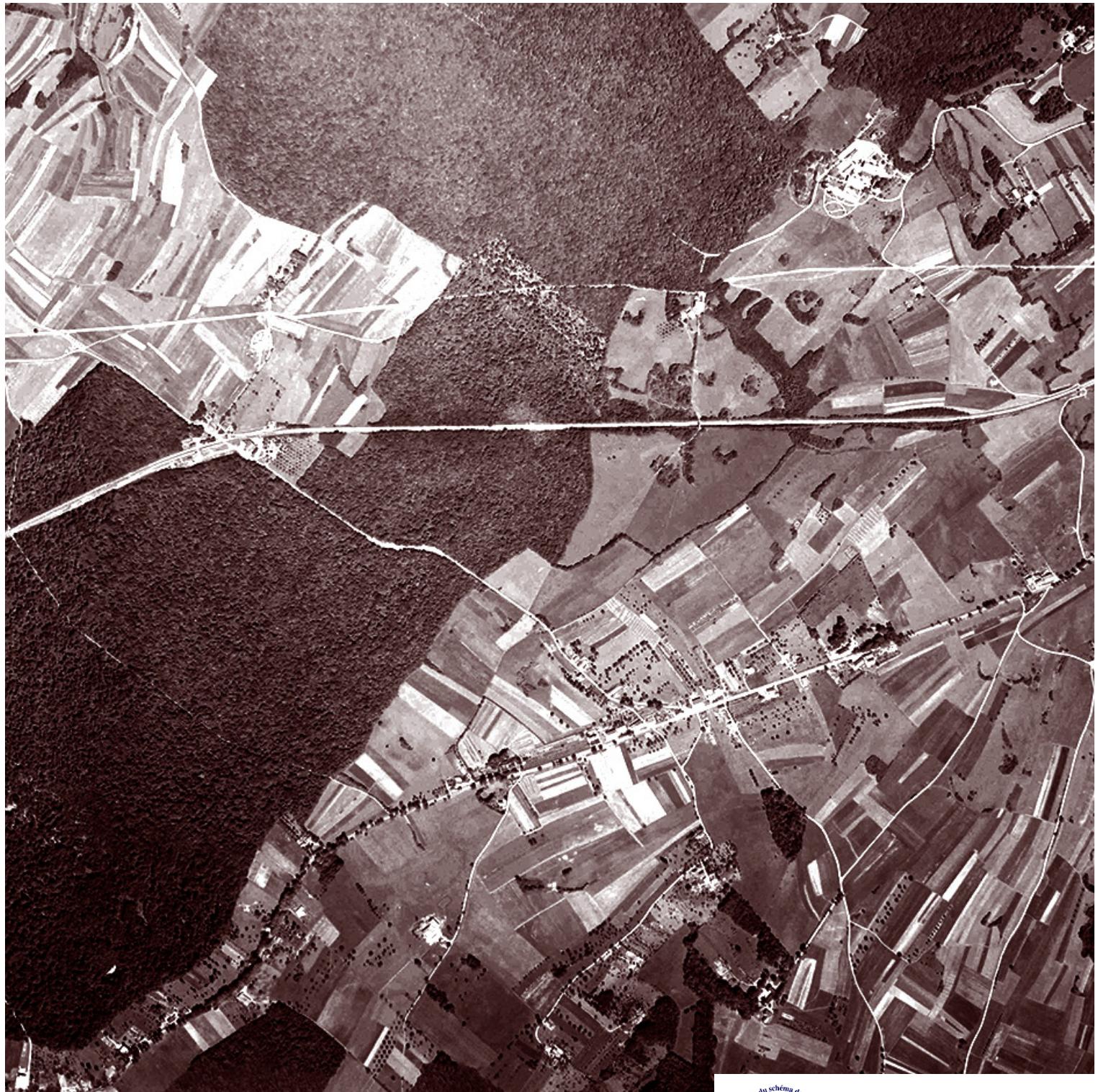
Choisir un mobilier urbain contemporain adapté à un environnement urbain d'entrée de ville.

Créer un séparateur central végétalisé (alignement d'arbres, arbustes, plantes basses) apportant un aspect urbain.

Mettre en place, quand la topographie le permet, la traversée sécurisée pour les modes doux, afin de connecter les deux rives mono-fonctionnelles.

Limiter la vitesse de circulation à 50 km/h au lieu de 70 km/h afin d'apaiser le trafic routier, de sécuriser la traversée des piétons et de montrer qu'on est en ville et plus dans un espace de transition.

Créer des bordures végétalisées au bord de la RD 673 afin de protéger la circulation des modes doux (trottoir).



Grand  
Besançon



Ville de  
**Besançon**



AGENCE D'URBANISME  
BESANÇON CENTRE FRANCHE-COMTÉ

**AUDAB**  
Hôtel Jouffroy - 1 rue du Grand Charmont  
25000 Besançon  
Tél. : 03 81 21 33 00      Fax : 03 81 21 32 99  
Email : [contact@audab.org](mailto:contact@audab.org)      Site : [www.audab.org](http://www.audab.org)